

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 17 juin 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°6

INSTRUCTION N° 380105/DEF/RH-AT/PMF/DS

modifiant l'instruction n° 352/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 avril 2011 relative à la formation individuelle de spécialité des sous-officiers de carrière, sous contrat ou de réserve du domaine de spécialités « musique ».

Du 1er juin 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des métiers et des formations associées ».*

INSTRUCTION N° 380105/DEF/RH-AT/PMF/DS modifiant l'instruction n° 352/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 avril 2011 relative à la formation individuelle de spécialité des sous-officiers de carrière, sous contrat ou de réserve du domaine de spécialités « musique ».

Du 1^{er} juin 2011

NOR D E F T 1 1 5 0 9 5 6 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Un appendice.

Texte modifié :

Instruction n° 352/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 avril 2011 (BOC N° 20 du 20 mai 2011, texte 4. ; BOEM 763.2.17.3).

Référence de publication : BOC N°24 du 17 juin 2011, texte 6.

L'instruction n° 352/DEF/RH-AT/PMF/DS du 20 avril 2011 est modifiée comme suit :

Annexe II. « Formation du deuxième niveau ».

Remplacer l'appendice II.A. par l'appendice joint.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des études et de la politique,*

Bruno HOUSSAY.

APPENDICE II.A.
NATURE ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES D'ACCÈS AU DEUXIÈME NIVEAU.

1. ÉVALUATION DOMAINE - CONNAISSANCES SUR LE DOMAINE DE SPÉCIALITÉS MUSIQUE.

(Coefficient 10).

| COMPOSANTES. | MATIÈRES. | COEFFICIENTS. | OBSERVATIONS. |
|------------------|--|---------------|---------------------------|
| Domaine musique. | Épreuve sur l'historique de la musique militaire, l'actualité du domaine et le cérémonial militaire. | 10. | QCM. Durée : 2 heures. |

Toute note strictement inférieure à 5 sur 20 à la composante « domaine musique » est éliminatoire.

2. ÉVALUATION FILIÈRE - CONNAISSANCES PARTICULIÈRES.

(Coefficient 20).

| COMPOSANTES. | MATIÈRES. | COEFFICIENTS. | OBSERVATIONS. |
|-------------------------------------|--|---------------|-----------------|
| Épreuves de pratique instrumentale. | Interprétation d'une œuvre avec accompagnement de piano. | 10. | |
| | Lecture à vue (déchiffrage). | 5. | |
| Culture musicale. | Épreuve d'analyse technique d'écoute. | 2. | Durée : 2 h 30. |
| Épreuve d'aptitude. | Entretien avec le jury. | 3. | Durée : 30 mn. |

Toute note strictement inférieure à 10 sur 20 à la composante « épreuves de pratique instrumentale » est éliminatoire.